

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes a note on transport prices for various distances.

ALLEMAGNE. — Francfort, le 21 avril.

On écrit de Berlin, le 20 avril : « Ainsi qu'il a été annoncé, M. Flottwell, président en chef (gouverneur-général) de la province de Posen, qui est parti le 18 pour le chef-lieu de la province du même nom, est muni de pleins pouvoirs et d'ordres précis pour y rétablir la tranquillité et sévir contre quiconque tenterait de la troubler. »

ANGLETERRE — Londres, le 22 avril

Les ministres de Prusse et de Belgique ont travaillé samedi au bureau des affaires étrangères. — Le comte Durham, ainsi que la comtesse et leur suite, arriveront aujourd'hui à Portsmouth, où ils s'embarqueront pour le Canada. Le comte Durham a quitté Londres ce matin à 11 heures.

M. O'Connell a été expulsé de la grande loge maçonnique d'Irlande, qui en a fait part à toutes les autres loges du pays.

On lit dans le Courrier du 23 avril :

La nomination de M. le comte de Flahault comme représentant de la France au prochain couronnement de notre reine, aurait causé une grande satisfaction en Angleterre. M. de Flahault est généralement estimé en Angleterre parce qu'il a toujours été un partisan zélé de l'alliance étroite entre les deux pays.

Notre correspondant à Paris nous assure que M. Soult s'étant rendu aux Tuileries pour remercier le roi, Louis-Philippe lui a répondu : « Mon cher maréchal, vous n'avez pas à faire des remerciements à moi; ils sont dus uniquement à la jeune reine qui m'a exprimé le vœu que vous fussiez nommé pour représenter la France en cette occasion. » Cette déclaration a occasionné beaucoup de surprise dans les cercles diplomatiques à Paris, car on croyait généralement que le choix serait tombé sur le comte de Flahault, qui avait été primitivement désigné par le roi des Français, et ce choix aurait été également bien accueilli par notre ambassadeur à la cour des Tuileries et par notre gouvernement.

FRANCE. — Paris, le 23 avril.

On lit ce soir dans la CHARTE de 1830 :

Un journal a publié hier de prétendus renseignements sur le parti pris par le cabinet français dans l'affaire hollandobelge. On y parlait d'une note remise par M. le président du conseil à M. Serrurier fils, déclarant que la France n'accueillerait pas les prétentions de la Belgique relatives à la délimitation des frontières, et qu'elle ne les appuyerait pas. Cette assertion est complètement erronée; la note dont on parle n'a jamais existé; M. Serrurier fils n'a été chargé d'aucune dépêche ni lettre quelconque. Toutes les autres particularités publiées dans l'article de ce journal sont égales-

FEUILLETON.

A MINUIT.

J'assistais l'hiver dernier, chez ma grand'tante, au réveillon traditionnel de la nuit de Noël. La collation venait de finir. Le thé et le punch au rhum avaient remplacé sur la table du festin les pyramides dorées de beignets à la fleur d'orange. Attachée, en vraie douairière qu'elle était, aux souvenirs du bon vieux temps dont douze lustres accomplis la séparaient, ma vénérable parente avait formellement exigé que chacun de ses convives racontât, à tour de rôle, une de ces mystérieuses histoires de bandits et de fantômes, si délicieuses à entendre, les soirs d'hiver, au coin d'un feu pétillant, lorsque le vent de bise pleure à la fenêtre, que le chien hurle dans la cour et que la neige blanchit au loin les toits des maisons solitaires. Comme cette ennuyeuse corvée était une des conditions sine qua non d'admission chez ma grand'tante, pendant la veillée de Noël, aucun des invités ne songea à s'y soustraire. Désigné le premier par le sort, je m'exécutai de manière à ébranler les nerfs les moins délicats et les imaginations les plus paresseuses. J'eus à peine terminé mon improvisation lugubre, pleine des reminiscences de Lewis, d'Anne Radcliffe et d'Hoffmann, que ma grand'tante, avec toute la gravité d'un président de la chambre au dépeuplement d'un scrutin ministériel, m'éla de nouveau dans son tablier plusieurs petits morceaux de papier, aux noms des divers convives, en tira un, le déploya lentement et lut à haute voix le nom de Mlle Simon. Une femme sexagénaire pour le moins se leva, à ces mots, de la place où elle était assise, rapprocha son fauteuil du feu et commença, sans se faire prier, l'anecdote suivante, qui m'intéressa d'autant plus vivement qu'il était bien facile de voir que la bonne vieille n'y ajoutait rien et qu'elle était encore, en la racontant, sous l'impression de la profonde terreur qu'elle avait dû éprouver jadis en y jouant un rôle.

En 1788, nous dit-elle, je servais en qualité de femme de confiance chez M. le comte Auguste de Rocherolles. A demi ruiné par des spécula-

ment fausses, et nous sommes autorisés à les démentir formellement.

M. Legentil a lu hier son rapport sur le projet de loi des sociétés en commandite par actions. On savait que le projet primitif avait été considérablement modifié, puisqu'au lieu de prohiber entièrement ce genre d'entreprises, on s'était contenté de mettre quelques entraves pour empêcher la fraude et le vol. Cependant il paraît que le travail de la commission a été changé plusieurs fois, et que le nombre toujours croissant des entreprises par actions l'a engagée à se montrer de plus en plus sévère. Cependant nous y avons remarqué quelques clauses qui exigeraient quelques amendements.

Le projet de la commission permet aux compagnies de faire payer les actions en plusieurs versements. Mais comme les actions seront nominatives, le premier souscripteur restera responsable des versements subséquents, ce qui entraînera des difficultés très grandes. Il nous semble qu'il aurait mieux valu exiger de prime abord le versement complet de la totalité de l'action; c'était un moyen d'arrêter l'agiotage qui s'exerce surtout sur des titres d'une valeur nominative de 500 ou de 1000, mais sur lesquels on n'a versé que 50, 100 ou 250.

Les journaux ministériels de toutes les nuances sont remplis depuis deux jours d'objections de toute espèce contre la conversion des rentes.

M. le maréchal Bourmont est tombé dangereusement malade à Rome, et des lettres reçues par quelques légistes du faubourg St-Germain, annoncent qu'on n'espère pas le sauver.

Ainsi qu'on l'avait annoncé, les débats de l'affaire Hubert et consorts, commenceront le 7 mai. Mlle Grouvelle aura pour conseil M. Belliard, ancien préfet. Les autres seront défendus par divers membres du barreau de Paris; M. Leproux juge d'instruction, sera assisté par M. Teste, membre de la chambre des députés.

Contrairement aux habitudes établies, la liste des jurés qui doivent siéger dans l'affaire Hubert n'a pas encore été livrée à la publicité, elle ne le sera que la veille de la session.

M. le prince de Talleyrand vient de faire déposer à la mairie du 1er arrondissement une somme de 150 fr. pour sa souscription au monument de Molière.

Il est maintenant hors de doute que M. Aguado a retiré ses propositions relatives à son nouvel emprunt espagnol. Il s'est convaincu qu'il ne pourrait pas parvenir à le placer à 5 p. c. de perte. Depuis que l'agiotage sur les valeurs industrielles a remplacé le jeu sur les fonds publics français et étrangers, les affaires sont très limitées sur la rente espagnole, et personne ne voudrait prendre des titres du nouvel emprunt.

Il paraît néanmoins que les négociateurs espagnols ne désespèrent pas d'obtenir à Londres ou à Paris un emprunt considérable. On a déjà commencé à venir faire de nouvelles propositions à M. Laffitte. On sait en effet que l'honorable banquier a fait des offres il y a quelque temps et qu'elles n'ont pas été admises. Il est vrai qu'il y mettait certaines conditions qui ne paraissent pas pouvoir être accordées. Il voulait avant tout que le gouvernement obtint quelque avantage décisif dans la guerre des provinces du nord, et le ministre espagnol a répondu qu'il ne demanderait pas mieux que de remplir cette condition, mais que c'était précisément le manque d'argent qui empêchait de presser plus vivement la fin de la guerre civile.

M. Laffitte exigeait en outre que la moitié du nouvel em-

prunt fut employé au paiement des semestres arriérés de la rente active, afin de consolider de cette manière le crédit de l'Espagne, à cette condition il s'engageait à fournir un emprunt de 1500 millions de réaux.

Enfin M. Laffitte demandait quelques garanties pour le paiement futur des intérêts de son emprunt. Le gouvernement espagnol ne crut pas devoir accepter ces propositions parce que M. Aguado vint sur ces entre faites faire de offres plus avantageuses. Mais il paraît que depuis deux jours les négociations ont été reprises.

Nous sommes priés d'insérer dans notre feuille la note suivante :

« La renonciation de M. Aguado à l'emprunt décrété par les cortès le 9 de ce mois paraissant certaine, la commission des porteurs des rentes espagnoles croit devoir ajourner la réunion indiquée pour jeudi 26 du courant. On continuera du reste à prendre à la Bourse, au bureau de lecture des journaux, les noms et adresses de tous les porteurs, afin de pouvoir leur faire parvenir à domicile, tous les avis qui pourraient les intéresser. La commission, du reste, persiste dans les mesures de conservation qu'elle a cru devoir adopter. » (COMMERCE)

Un événement assez singulier et qui présentait d'abord quelque danger, a mis en émoi, hier, les habitants de la rue des Arcs. Des ouvriers étaient occupés à restaurer les tuyaux de fonte par où s'écoulaient les eaux des fontaines; l'un d'eux, en piochant, endommagea fortement un conduit de gaz; il ne s'aperçut ou ne s'inquiéta pas du dégât qu'il avait causé, et le recouvrit de terre. A la tombée de la nuit, un autre ouvrier vint travailler à la même place, sa pioche, en heurtant un caillou, fit jaillir une étincelle : aussitôt une flamme s'éleva autour de lui et l'enveloppa. Ce malheureux fut frappé d'un tel saisissement, qu'il n'avait plus la force de fuir et qu'il fallut l'arracher au danger; ses mains et son visage furent grièvement endommagés, et on eut beaucoup de peine à éteindre le feu qui s'était communiqué à son pantalon de toile.

Cependant, on cherchait à boucher l'ouverture qui donnait passage au gaz; mais en dégagant les terres qui l'obstruaient, on livra plus d'espace à la vapeur inflammable qui, à cette heure, abondait dans les conduits. Les flammes devenaient alors plus ardentes et atteignaient déjà les devantures des boutiques qu'elles menaçaient de dévorer. Les pompiers survinrent, et après eux un détachement de troupe de ligne qui interrompit la circulation. On avisa aux moyens d'arrêter l'incendie, et le procédé qu'on employa était simple et facile; ce fut d'écraser, un peu plus bas le tuyau de plomb qui sert à la conduite du gaz, de manière à l'intercepter. La flamme alors, n'ayant plus d'aliment, s'éteignit d'elle-même.

Voici une aventure assez plaisante qui prouve qu'en voulant mystifier les autres, on s'en prend bien plus souvent à plus malin que soi. Le 1er de ce mois, jour du poisson d'avril, M.*** se rendit chez un pharmacien de Saint-Omer et lui demanda d'un ton cavalier et moqueur un lavement, persuadé qu'il mystifierait le chef de l'officine, attendu que l'administration de ce traitement hydraulique n'est plus depuis longtemps dans les attributions du pharmacien. Celui-ci ne se déconcerta pas, et, fermant la porte à double tour, il appelle son élève et lui dit gravement : « Passez un lavement à Monsieur. » Ici le mystificateur devenant le mystifié, fait quelque pas en arrière et essaie de sortir; mais la clé a été retirée de la porte, et sa position ne devient que plus fâcheuse.

Pendant ce temps l'élève qu'un signe de son patron a mis

un vieillard et une jeune fille avaient été mutilés dans une ferme du village de Gruyères, distant seulement de quelques lieues de Sept-Fontaines. L'idée que j'étais seule avec un enfant malade, dans ce château désert, éloigné de toute habitation, de tout secours, de toute protection, en cas d'attaque nocturne, augmentait encore mon effroi. Toutefois je ne négligeai aucune des précautions que la prudence me suggéra. Je fermai soigneusement la grille extérieure, je tirai les verrous de toutes les fenêtres, et après m'être pour ainsi dire barricadée à l'intérieur, je revins m'asseoir, émue, inquiète, et l'esprit préoccupé des plus sombres pressentiments, auprès du jeune malade, dans la salle basse du rez-de-chaussée appelée chambre du roi.

La soirée s'était écoulée tout entière sans qu'aucun incident extraordinaire eût justifié mes appréhensions et mes craintes. Minuit venait de sonner à la vieille horloge du château, et ses tintements lugubres avaient produit en moi une sensation de bien-être indicible, car ils m'annonçaient, à n'en pas douter, que l'heure du spectacle était passée et que mes maîtres devaient être en route pour revenir. Souriant et déjà aux trois quarts rassurée, je me dirigeai vers la fenêtre pour tâcher d'apercevoir leur cabriolet dans la campagne, lorsqu'il me sembla entendre un léger bruit dans la boiserie de l'appartement, à l'extrémité de la chambre, opposée à celle où je me trouvais. Vous rendre l'impression que ce bruit étrange produisit sur moi est chose impossible. Je demeurai à ma place, immobile, l'oreille tendue, la sueur au front, retenant mon souffle. Alfred, qui avait entendu le même bruit que moi, et qui comme moi était saisi de crainte, descendit doucement de son fauteuil, et, par un mouvement naturel aux enfants qui ont peur, il vint cacher sa tête sous mon tablier, en entourant mes genoux de ses mains tremblantes.

Ce n'était pas une hallucination de mon esprit. Je n'en pouvais douter. Il y avait bien là quelqu'un, sous mes pieds, à quelques pas de moi. On fouillait le sol avec précaution; on cherchait à pénétrer dans la chambre. Je ne saurais dire si ce fut la certitude même et l'imminence du danger, qui m'armèrent, en ce moment, d'une résolution et d'un

au courant de la plaisanterie, s'arme d'une seringue et invite le patient à entrer dans une salle voisine. Celui-ci a beau dire qu'il se sent mieux et que le remède devient inutile, le maître et son élève n'en veulent rien croire; on appelle alors le pileur, homme athlétique et vigoureux, et avec son assistance, notre amateur de clystère est porté dans la cour, où, harcelé de toutes parts, il dut, nouveau Pourceaugnac, demander grâce devant le menaçant instrument que l'élève brandissait dans ses mains. Il avoua presque en pleurant que sa démarche n'était que le résultat d'une gageure qu'il avait faite. Enfin on le laissa sortir, mais il s'éloigna l'air piteux et contrit.

Hier, on a retiré de la Seine, au bas du terre-plein où se trouve la statue d'Henri IV, la partie inférieure et fraîchement découpée d'un cadavre paraissant être celui d'une jeune femme. L'habileté avec laquelle les visages ont été détachés du tronc, semblait indiquer des connaissances anatomiques dans l'auteur de ce nouveau crime, sur lequel plane jusqu'à ce moment un profond mystère. La justice informe avec activité.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le gouvernement publie ce matin la dépêche télégraphique suivante :

Bayonne, le 25 avril 1838, à 8 heures, « Un parti opposé à don Carlos se montre dans les provinces basques; sa devise est : PAIX ET PRIVILEGES : Murragaray est à sa tête dans les environs de Tolosa. Des troupes carlistes d'Andouain ont marché contre lui sans succès »

« Les journaux de Barcelone jusqu'au 13, publient les bulletins officiels des combats livrés par le baron de Meer et le général Carbo à Surria et à St-Quirre contre les forces carlistes réunies sous les ordres de Sagarra. Les factieux ont été battus et mis en déroute : le baron de Meer est entré à Surria. »

« Negri se retire vers la Sierra de Lerma. »

« On écrit de Miranda de Ebro, 16 avril :

« Espartero est arrivé hier ici avec 9,000 hommes : toute l'armée marche sur Logrono, et quand les troupes seront en ligne, on attaquera les carlistes. Le généralissime a laissé trois bataillons et 50 cavaliers à Palencia, ainsi qu'à Burgos et à Lerma : ces détachements feront le service des colonnes mobiles, et purgeront le pays du reste des bandes carlistes. »

« Iriarte nous mande que le baron Carondelet s'est chargé du soin de couvrir la capitale et ses communications, tandis que lui-même marchera sur les traces de Negri, qui se retire vers la Sierra de Lerma. »

« Merino n'ose pas sortir de San-Leonardo : sa troupe est dépourvue de tout. »

« L'esprit des habitants des provinces qu'Espartero vient de parcourir est excellent : c'est de là que nous tirerons en abondance, et sans beaucoup de frais, les vivres pour notre armée. »

HOLLANDE.

On lit dans le *Handelsblad* : « La capitale de la Néerlande est en fête, le roi se trouve dans ses murs. Sa nombreuse population fait éclater la joie la plus vive. »

« Soyez le bien venu, ô Guillaume premier, parmi vos fidèles, parmi vos véritables compatriotes. Plus d'une fois vous avez été témoin de la joie que votre présence et celle des membres de votre royale famille a excitée dans cette capitale. »

« Aujourd'hui, ce qui redouble l'enthousiasme des habitants, c'est le souvenir encore tout récent et tout frais des graves événements qui viennent de s'accomplir, c'est le changement heureux survenu dans nos affaires politiques; c'est la conviction que nous avons acquise que votre majesté comprend les vœux et les besoins de la nation et qu'elle est disposée à y satisfaire; c'est enfin la connaissance que nous avons acquise des nobles sacrifices faits par vous pour asseoir sur une base solide le bien-être de la patrie. »

« Le *Handelsblad* termine son article en appelant l'attention du roi sur quelques points qui intéressent particulièrement la ville d'Amsterdam. Il se plaint de ce que cette capitale, d'après la nouvelle organisation judiciaire, ne posséderait qu'un tribunal exceptionnel, tandis que les chefs-lieux de province auront chacun une cour de justice. »

« On écrit de Bruxelles, 22 avril, à l'AVONDBODE, que depuis son retour de Berlin, M. Le Hon a tous les jours des conférences avec S. M. Léopold et le ministre des affaires étrangères. Le 21, il est parti un courrier pour Londres, »

courage que je ne me connaissais pas; mais je me levai résolument de mon siège, je courus à la cuisine, je saisis une hache, et je revins ainsi armé me placer à l'endroit où le bruit s'était fait entendre et où je m'attendais à voir bientôt paraître quelqu'un. Mon appréhension ne fut pas trompée. A ma grande surprise, un carreau de la chambre se souleva lentement, puis un second, une main s'appuya sur le plancher, et une horrible tête de bandit, sombre et menaçante, parut devant moi. Au même instant, la hache que je tenais à la main s'abattit avec la rapidité de l'éclair, et la tête du chauffeur roula au milieu de la chambre. L'enfant poussa un grand cri. La lampe qu'il avait heurtée en fuyant tomba et s'éteignit. L'obscurité la plus complète régna dans la salle.

« Ici la narratrice, dont l'émotion avait sensiblement affaibli la voix depuis quelques instans, cessa tout à fait de se faire entendre. Nous la regardâmes avec autant d'intérêt que d'étonnement. Son visage était pâle comme la mort, ses lèvres tremblantes, son regard plein de terreur. Elle demanda à boire, et lorsqu'elle remit sur la table le verre qu'on s'était empressé de lui offrir, tout le monde remarqua qu'elle l'avait chéché entre ses dents.

« Après quelques efforts visibles pour dompter son émotion, la bonne vieille reprit ainsi : « J'étais au bord du trou, ma hache levée et prête à frapper autant de coups, à abattre autant de têtes, que le danger se présenterait de fois, lorsque j'entendis distinctement au-dessous de moi les paroles suivantes, bien qu'elles fussent proférées à voix basse et avec beaucoup de précaution :

« — Eh bien, as-tu vu quelqu'un?... La chambre est-elle éclairée ? »

« Vous comprenez parfaitement pourquoi celui qu'on interpellait ainsi ne répondit pas. Il se fit un silence de quelques minutes, après lequel la même voix reprit toujours bas, mais cette fois avec l'expression de l'impatience et de la colère :

« — Si tu as peur, lâche, fais place à d'autres, mais par l'enfer avance ou recule ! »

« — La position n'est pas tenable, répliqua une voix un peu éloignée... »

porteur de modifications aux 24 articles. Le secrétaire d'ambassade français devait en faire part à sa cour. L'ambassadeur de Prusse en avait déjà reçu communication.

— L'ARHEMSCHÉ COURANT du 21 avril, contient un article extrêmement emphatique sur la nécessité pour les puissances d'accepter les 24 articles. Si les puissances de la terre, dit l'artiste, déchiraient aujourd'hui ce traité, nous trouverions bien le moyen de leur faire payer cher leur injustice et nous applaudirions à l'homme d'état qui dans ses transports s'écrierait avec Canning : Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo.

Ce journal examine ensuite la question de savoir si la Belgique doit les intérêts des avances annuelles de florins 8,400,000 faites par la Hollande pour le paiement des intérêts de la dette nationale qui doit incomber éventuellement à la Belgique; il avoue franchement que non, parce que ce n'est pas la faute de la Belgique, mais celle de la Hollande, que la première n'ait pas payé annuellement; mais ne pas faire rembourser par la Belgique les avances annuelles de 8,400,000 florins, cela crierait vengeance, et cette vengeance, nous sourions nous la donner tôt ou tard. Bref, il nous fait les 24 articles en leur entier. Il faut que les puissances choisissent entre l'alternative ou de faire de la Hollande un pays tranquille, qui recevra leurs produits industriels et agricoles, ou de la rendre un refuge de la haine, du mécontentement et de la vengeance.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 25 avril.

On est occupé à tracer le nivellement du quartier Léopold. Les trottoirs des rues correspondant au Parc auront 2 1/2 mètres de largeur.

« La traduction de l'exposé de la conduite du gouvernement prussien envers l'archevêque de Cologne publié par ce gouvernement, vient de paraître à la librairie de Mary-Muller et C^e, rue de la Montagne, à Bruxelles. »

« M. le général comte de Looz, gouverneur militaire d'Anvers s'est embarqué hier matin avec plusieurs officiers d'état-major, sur une canonnière de la marine royale, qui l'a transporté au fort Laeroix; il a ensuite visité les forts situés sur les rives de l'Escaut. Il paraît que cette tournée a été motivée principalement par les dispositions qui existent parmi les ouvriers employés aux travaux de réendiguement du polder de Lillo, de forcer la main à l'entrepreneur de ces travaux, afin de faire augmenter le prix de leur salaire, et par la mésintelligence qui se manifeste entre les ouvriers belges et les ouvriers étrangers qui sont menacés par les premiers d'être contraints d'abandonner leur travail. »

« Déjà deux fois les troupes qui occupent les communes environnantes ont dû se rendre sur les lieux afin d'empêcher les désordres qu'on appréhendait, et hier encore la présence de la force armée les a peut-être empêché d'éclater. »

« La cinquième compagnie d'assurances maritimes, en liquidation, vient de rendre le compte de sa dernière année d'exercice, échue le 31 mars dernier. En voici un résumé :

Primes reportées le 1^{er} avril 1837, fl. 18,002; des nouveaux risques couverts, 59,808; reportées le 1^{er} avril 1838, 12,079; acquises pendant l'année, 65,538; sinistres, courtages, réassurances, 70,566; perte sur la gestion de l'année, 14,710; valeur réduite des actions de fl. 500, 451 25.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

« La chambre des représentants s'est occupée aujourd'hui du second vote sur la loi relative aux pensions militaires. Les divers amendemens introduits au premier vote ont été successivement confirmés, et la loi a été adoptée dans son ensemble à l'unanimité des 55 membres présens. »

« Au commencement de la séance, M. le ministre de la guerre a présenté un projet de loi, tendant à transférer diverses sommes des budgets de 1836 et 1837 à celui 1838. Ce projet a été renvoyé à la section centrale qui a été chargée de l'examen du budget de la guerre. »

« Demain la chambre s'occupera du projet de loi relatif aux droits d'entrée sur les tabacs, et s'il y a lieu du projet relatif aux droits d'entrée sur les bois étrangers. »

LIÈGE, LE 26 AVRIL.

« On nous apprend que c'est M. le comte H. de Mérode, membre du sénat, qui sera chargé de représenter la Belgique au couronnement de l'empereur d'Autriche à Milan. — Cette mission a lieu aux frais de l'honorable sénateur. »

D'un moment à l'autre nous pouvons être surpris... Robert, qui est en vedette à l'entrée du souterrain, assure qu'il entend distinctement le galop d'un cheval dans le lointain.

« Au mouvement qui se fit alors, au-dessous de moi, j'aurai que les bandits retirèrent à eux le corps de leur compagnon. Sans doute qu'à la vue de ce cadavre sans tête, de ce tronc hideusement ensanglanté, les chauffeurs furent saisis de surprise et d'épouvante, car ils poussèrent un cri terrible qui fit trembler le sol de la chambre; puis, proférant de sourdes imprécations de rage et de vengeance, ils s'éloignèrent précipitamment, abandonnant dans le souterrain le corps de leur camarade. Au même instant, la force factice qui m'avait soutenue tant que le danger avait été là, sous mes yeux, menaçant et inévitable, s'évanouit complètement aussitôt qu'il parut dissipé. Le cœur me manqua, mon corps s'affaissa sur lui-même. Je tombai évanoui. »

« Un quart d'heure plus tard mes maîtres revinrent du spectacle. Après avoir appelé inutilement à plusieurs reprises, inquiet de ne pas me voir paraître, et imaginant que je pouvais être endormi, le vieux Tom, au risque de se casser cent fois le cou, se décida de franchir le mur d'enceinte. Ayant opéré sans accident cette périlleuse escalade, le fidèle serviteur revint ouvrir à ses maîtres, et tous trois se dirigèrent vers la porte de la salle à manger qui cédait sous leurs efforts réunis. Quel spectacle! la lune qui s'était dégagée d'entre les nuages répandait ses déteintes blafardes sur le lieu de cette horrible scène. Dans le coin le plus éloigné de la salle, à demi caché derrière une vieille armoire, le petit Alfred, pâle d'une terreur sans nom, les yeux fixes, les cheveux hérissés, semblait pétrifié par l'effroi, mon corps gisait évanoui au milieu de la chambre, et sur le plan le plus rapproché à quelques pas de la porte, apparaissait la tête livide et grimaçante du bandit. »

« Comme vous le pensez bien, personne ne se coucha au château cette nuit-là. M. de Rocherolles et le vieux Tom la passèrent toute entière, armés jusqu'aux dents et disposés à une vigoureuse résistance en cas d'attaque. La comtesse elle-même, si faible, si craintive, si femme, dans les circonstances ordinaires de la vie, avait retrouvé devant le

On assure qu'il doit se faire aujourd'hui même, à la chambre, des interpellations au ministère. Les députés du Luxembourg doivent prendre la parole sur les affaires diplomatiques, et M. Verhaegen sur l'affaire de Tils.

Le JOURNAL DE LA PROVINCE renfermait, avant-hier, une attaque trop directe contre la révolution pour que nous puissions nous empêcher de la repousser. « A l'époque où le trône des Bourbons commençait à chanceler; en France, le clergé belge, dit-il, jaloux de la puissance dont jouissaient les dignitaires d'une église voisine, excita le peuple à LA RÉVOLTE. A la faveur des FAUTES politiques du gouvernement, le parti, sous des dehors trompeurs, ÉGARÉ L'OPINION PUBLIQUE, et le trône de Guillaume fut brisé. » Si le parti prêtre, pour parler le langage du JOURNAL DE LA PROVINCE, a poussé le peuple à LA RÉVOLTE, a ÉGARÉ l'opinion publique, le parti libéral s'est rendu coupable du même CRIME; car il a fait également tous ses efforts pour renverser un gouvernement qui, selon l'énergique expression du JOURNAL DE LA PROVINCE lui-même, faisait le mal pour le seul plaisir de le faire. Mais non, ni les libéraux ni le clergé n'ont commis aucun crime. En cherchant à secouer le joug d'un pouvoir tyrannique et oppressif, en combattant les prétentions d'un peuple qui voulait les traiter en vassal et en esclave, les Belges, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, quelle que soit l'opinion qu'ils professent, ont rempli un saint devoir. Si l'opposition, après s'être tenue longtems sur la défensive, est devenue enfin agressive à son tour, à qui la faute si ce n'est à ce gouvernement qui faisait le mal pour le seul plaisir de le faire? Le peuple Belge a été poussé à bout, et ce n'est qu'après avoir longtems négocié, tergiversé, qu'il a arboré l'étendard de la révolution. Aujourd'hui on flétrit cet acte d'insurrection nationale du nom de RÉVOLTE, et l'on cherche à stigmatiser de ce mot le soulèvement le plus populaire, le plus général qui ait jamais éclaté dans un pays! Aujourd'hui que nous recueillons les fruits bienfaisants de cette révolution, et que nos destinées prospèrent sont un objet d'envie et d'admiration pour l'étranger, on vient nous dire que L'OPINION PUBLIQUE A ÉTÉ ÉGARÉE, et on nous fait un crime d'avoir provoqué une séparation à laquelle nous devons la conquête de notre indépendance et l'établissement d'institutions modèles qui garantissent nos libertés mieux qu'elles ne l'ont jamais été. Et c'est un journal qui se prétend national qui tient ce langage! Mais n'en soyons pas trop émus; demain il dira le contraire de ce qu'il dit aujourd'hui, et il trouvera des mots pour justifier la conduite de ceux qui ont proclamé la déchéance d'un gouvernement qui faisait le mal pour le seul plaisir de le faire.

On ne pourrait guères se rappeler une époque où le théâtre ait été si peu fréquenté que pendant l'année qui vient de s'écouler. A ce goût si vif et si prononcé pour le spectacle, qui semblait dominer la population liégeoise, a succédé un allanguissement, une apathie dont il est assez difficile d'indiquer la cause. Plusieurs l'ont attribuée à l'incapacité du directeur qui n'a pas su varier assez son répertoire. Mais il nous semble que ce reproche n'est pas fondé. Il est vrai que, pour ce qui concerne l'opéra, nous n'avons assisté qu'à la représentation de deux pièces nouvelles, qui fussent dignes de la vogue qu'elles ont obtenue : le POSTILLON et l'AMBASSADICE. Mais les difficultés et les embarras de toute espèce contre lesquels le directeur a eu à lutter, et qui sont trop connus pour que nous nous occupions à les détailler, expliquent et excusent la monotonie de son répertoire. Il serait donc juste de lui en tenir compte. S'il n'a pas fait tout ce que le public attendait de lui, c'est qu'il ne pouvait pas le faire. Les pertes, qui ont été pour lui la conséquence de cet état de choses, sont grandes. Malgré le subside de quinze mille francs qui lui a été accordé, il n'a pu faire face à tous les engagements qu'il a contractés, et aujourd'hui encore il se trouve dans l'impossibilité de satisfaire entièrement à ses obligations. Décidé cependant à faire un dernier effort pour se libérer envers ses créanciers, M. Sansé a adressé au conseil communal une nouvelle demande tendante à obtenir un supplément de subside de cinq mille francs. Que le directeur soit réellement en perte, c'est là un fait qui nous paraît évident. Jamais le spectacle n'a été aussi peu suivi, et l'on conçoit aisément qu'en face de cette désertion presque totale du public, les recettes aient dû rarement s'élever au niveau des dépenses. La même chose a eu lieu dans plusieurs autres grandes villes. Nous lisons en effet dans les journaux qu'à Lille, le directeur du théâtre, désespérant de se tirer des embarras où il avait été jeté, vient de prendre la fuite, en emportant la dernière recette qui était assez considérable.

péril toute la force et tout le courage d'un homme. Il n'y eut pas jusqu'au pauvre Alfred qui, entièrement rassuré en voyant ce renfort inattendu, ne voulut aussi participer à la défense commune. Mais fort heureusement toute cette résolution se trouva inutilement dépensée, tous ces préparatifs furent inutiles. Aucun bruit sensible ne se fit plus entendre, aucune tentative nouvelle ne signala cette nuit d'angoisses. Le lendemain, M. de Rocherolles alla faire sa déposition au procureur du roi de Charleville. Une descente de la justice au château amena la découverte d'un conduit souterrain pratiqué sous le parc et se prolongeant depuis le mur d'enceinte jusqu'à la salle dite du roi.

« Plusieurs compagnies de troupes de ligne et toute la gendarmerie de l'arrondissement furent aussitôt mises aux trousses des bandits. Après une battue de plusieurs semaines dans les environs de Charleville, le chef de la troupe, le célèbre Joseph Hats, et les quarante hommes qu'il commandait, furent arrêtés dans la forêt de la Havrière à quatre lieues de Sept-Fontaines, et exécutés le 50 octobre de cette même année, sur la grande place du marché de Charleville, au milieu d'une foule immense accourue de tous les points de la Flandre pour assister à leur supplice. J'oubliais de vous dire que la tête coupée figura au procès, et servit de pièce de conviction. »

« Quant à moi, cette horrible scène développa dans mon corps le germe d'une maladie incurable. A 50 ans à peine, que je comptais à cette époque, je fus saisi d'un tremblement convulsif de tous les membres qui ne se déclare ordinairement que chez les personnes arrivées à l'extrême vieillesse. Je dois à la vérité et à la reconnaissance d'ajouter que mes maîtres ne furent envers moi ni oublieux, ni ingrats. En récompense du courage que j'avais montré, et du service que je leur avais rendu, ils m'assurèrent, ma vie durant, une petite pension assez modeste, il est vrai, mais très suffisante pour mes besoins, qui me garantit le nécessaire pour le reste de mes jours; et ajouta la bonne, vieille, en souriant et en s'inclinant gracieusement devant son auditoire, qui me procure l'honneur d'assister ici chaque année au réveillon de Noël. »

(Cabinet de lecture.)

L'administration d'Anvers n'a pas été plus heureuse que la nôtre; malgré le subsidé de 50,000 francs qui lui est alloué, les abonnés ont été obligés de venir en aide à la direction, et de se cotiser pour lui accorder un supplément. A Bruxelles encore, sans un secours extraordinaire du roi, qui s'est élevé à près de cent mille francs, l'administration aurait été obligée de fermer le théâtre. Ce n'est donc pas à Liège seulement que l'entreprise a manqué. Nous soumettons ces considérations à la sagesse du conseil qui s'est montré, dans toutes les circonstances, animé du désir le plus vif de protéger et d'encourager les arts, et qui, chaque fois que les intérêts de ses administrés l'ont permis, n'a pas reculé devant les sacrifices nécessaires pour soutenir notre théâtre.

Notre conseil communal s'assemblera le 29 avril; il s'occupera, entr'autres, des objets suivants:
Rapport de la commission des taxes municipales sur les demandes en arbitrage des sieurs Duvivier, de Pilleurs, Colson, Lemmens et les syndics de Guill. Plumier.
Rapport de la commission des travaux publics sur le choix d'un emplacement pour le jardin botanique.
Rapport de la commission de comptabilité sur le budget de la garde civique pour 1858.

Réclamation des sieurs Bodson et Pirotte contre le paiement des droits perçus sur les moellons employés aux fondemens du Conservatoire.
Approbation des cahiers des charges pour l'adjudication des réparations de murs de quai en Pécheurie et à la Riveliète.

Demande du directeur du spectacle tendante à obtenir une indemnité de 5,000 frs.
Communication du résultat de l'adjudication des constructions complémentaires à la caserne des Écoliers.

De toutes les dépêches télégraphiques arrivées jusqu'ici d'Espagne, la moins insignifiante sans doute est celle que nous publions aujourd'hui. (Voir Espagne.)

S'il est vrai que les habitans des provinces basques, qui ne se sont jamais associés à don Carlos qu'en vue de reconquérir les privilèges dont celui-ci leur promettait le retour, se détachent de la cause du prétendant, nous verrons bientôt à quoi se réduisent les forces réelles de son parti.

La cause d'Isabelle ne s'en trouvera pas pourtant beaucoup améliorée. Le parti que commande Murraragay est nombreux et puissant et il menace de s'étendre chaque jour.

Hier le roi a reçu en audience particulière M. Hayemal, bourgmestre de Spa. Il a formellement assuré à ce magistrat qu'il se rendrait de nouveau cette année, avec la reine et les princesses, aux eaux de cette ville, pour y passer une partie de la belle saison. Cet heureux événement ne manquera pas d'attirer à Spa un grand nombre d'étrangers de la plus haute distinction.

L'examen de la série des récipiendaires pour le premier examen du doctorat en médecine, vient de se terminer. Vingt-six candidats s'étaient fait inscrire. De ce nombre, deux se sont retirés avant l'examen; deux ont été ajournés, quinze ont été admis d'une manière satisfaisante; 5 ont passé avec distinction, un a obtenu la grande distinction, c'est M. Verhyst d'Heyst-op-den-Berg; enfin un seul a subi cet examen avec la plus grande distinction, c'est P. J. Van Meerbeek de Malines. (EMANCIPATION.)

Le MONITEUR fait connaître les demandes faites M. par le baron Van den Steen de Jehay, de la concession des mines de houille gisantes sous les communes de Jehay et de Bodegnée.

Les demandes en concession et en extension de la société du Xhorré à Flémalle-Grande, et par la société charbonnière dite de Chêneux à Amay.

La demande formée par la société charbonnière de la Kiveltière en extension de concession de mines de houille sous la commune de Villers-le-Bouillet (Liège.)

La demande faite par les sieurs L. J. Godbille et P. J. Werpin en concession de mines de houille pour les communes de Vinalmont et de Villers-le-Bouillet (Liège.)

La demande du sieur G. de Gaudere en concession de mines de houille et de tous autres minerais sous ces dernières communes.

Les travaux de nivellement et de terrassement du chemin de fer de Bruxelles vers la frontière de France sont déjà commencés sur plusieurs points. Près de Forêt et au-dessus de Hal, on a construit des hangars et écuries pour le matériel et les chevaux. Le transport des bois nécessaires se fait avec activité. Des conducteurs, piqueurs et employés sont établis à Hal pour diriger et surveiller les travaux sur toute cette 1^{re} section.

Quatre à cinq cents ouvriers terrassiers sont arrivés hier dans les environs de Gand pour travailler au chemin de fer de Gand à Bruges. Ces gens sont pour la plupart habitans des polders et ont été souvent employés à y faire des endiguemens et réparations.

M. le ministre de la guerre vient de nommer une commission d'officiers pour acheter directement des cultivateurs et éleveurs des chevaux de trait pour la remonte de l'artillerie, en exécution d'un arrêté royal en date du 27 mars dernier. Cette commission, sous la présidence de M. le major d'artillerie Lauwerys, commencera ses opérations par la province de Luxembourg et se rendra ensuite pour continuer ses achats, savoir: A Ciney, du 1^{er} juin prochain, au 4 dudit mois inclus; à Sclayn, du 6 au 8 inclus dudit mois; de là, la commission se rendra à Huy, province de Liège, pour y séjourner du 9 au 15 du même mois.

Si nous sommes bien informés, dit le BELGE, tout a été réglé de commun accord quant au timbre. Le seul article du timbre des journaux a été résolu dans un sens diamétralement opposé au projet ministériel. Le principe de la taxe proportionnelle a été substitué à celui de la taxe uniforme que M. d'Haart avait primitivement conçu. Mais la section centrale ayant été unanime sur ce point, nous apprenons que le ministère se ralliera sans difficulté à cette modification, et que la chambre serait tout entière de cet avis sans l'opposition de deux membres, actionnaires de journaux de grand format. Avec un peu de bonne volonté, la loi entière serait bâclée en deux séances. (J. DE LA BELG.)

— On écrit de Namur :
On signe dans ce moment en ville, une pétition au roi, pour solliciter la prompt exécution de notre chemin de fer par Tirlemont, décrété par la loi du 26 mai 1857. Les retards apportés à la non-exécution de notre rail-way peuvent avoir les résultats les plus funestes pour l'industrie, le commerce de la ville et de la province, et nous enlever totalement nos relations avec le Grand-Duché, qui s'établiront par le chemin de fer déjà construit sur la direction de Liège.

— Mardi, dans l'après-dînée, un gendarme ayant reconnu un déserteur, rue Cattoir, à Bruxelles, voulut procéder à son arrestation. Une lutte violente s'engagea alors entre le militaire et l'agent de la force publique: ce dernier fut terrassé et son prisonnier parvint à lui enlever son sabre dont il se servit pour protéger sa fuite.

— Les adjudications de la taxe des barrières ont suivi, depuis 1830 et d'année en année, une marche presque constamment ascendante. On avait supposé que cette progression était sur le point de se démentir, l'établissement du chemin de fer devant naturellement réduire la circulation sur les routes parallèles à la nouvelle communication. Les craintes manifestées à cet égard ne sont heureusement point réalisées. Il y a eu perte sur quelques lignes parallèles, il y a eu augmentation sur l'ensemble. Il est aussi permis de supposer que les nouvelles dispositions consacrées par la loi du 10 mars 1858 ont exercé une heureuse influence sur le résultat des adjudications. La taxe des barrières qui, renouvelée d'année en année, ne semblait qu'un essai, est devenue une institution; la nouvelle loi a donné plus de latitude au gouvernement en l'autorisant à conclure des baux de plus d'un an et à procéder aux adjudications, soit aux enchères, soit aux rabais; ces innovations ont porté leurs fruits. Voici le relevé du total des adjudications des barrières sur les routes de l'état depuis 1831:

En 1831, fr. 2,225,401 74; en 1832, fr. 2,049,086 40; en 1833, fr. 2,184,158 15; en 1834, fr. 2,255,991 51; en 1835, fr. 2,205,541 67; en 1836, fr. 2,265,501 67; en 1837, fr. 2,376,645. Les adjudications faites cette année (1858) pour deux ans et huit mois, et susceptibles de résiliation dans certains cas, ont donné, à raison d'un an, un montant total de fr. 2,497,965.

— Le gouvernement Russe vient de publier un rapport du gouverneur-général de la Sibirie sur les exilés dans ce pays.

Le 1^{er} janvier 1837, le nombre total des exilés en Sibirie était de 127,652 individus, dont 68,557 condamnés à la colonisation; 19,667 aux travaux forcés à temps, et 39,428 aux travaux forcés à perpétuité dans les mines.

COUR D'ASSISES. — Dans sa séance d'hier, la cour d'assises a condamné à quelques mois de prison L. Collard, déclaré coupable de vol domestique; et à une année d'emprisonnement l'épouse Pounay, déclarée coupable d'avoir porté des coups à sa mère.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 25 AVRIL.

Naissances: 4 garçons, 2 filles.
Décès: 2 garçons, 4 femmes, savoir:
M. E. J. de Jaquet, âgée de 60 ans, propriétaire, place St-Lambert, veuve de C. A. J. de Grady. — M. G. Simon, âgée de 84 ans, sans profession, rue Béguinage St-Christophe, veuve de H. Dubois. — M. Ponsart, âgée de 48 ans, tricoteuse, derrière St-Georges. — M. C. Florin, âgée de 45 ans, journalière, faubourg Ste.-Walburge, épouse de J. J. Florin dit Jamar.

ANNONCES.

ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, recevant d'Anvers ses POISSONS par le chemin de fer, les VENDRA: Cabilleaux et Elibottes à 75 c. la livre il garantit Raies, Flottes, à 50 c. le tout frais.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

Cabillauds, Rivets, Rayes, Flottes, Elibottes, Soles, Playes, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

A LOUER pour le 24 juin prochain, une JOLIE MAISON DE COMMERCE, située Place du Grand Marché, n^o 9. S'adresser même Place n^o 2. 652

A LOUER pour le 24 juin prochain, un QUARTIER au 1^{er}, rue Royale, n^o 925. — Un QUARTIER au 2^{me}, rue Grétry, n^o 1, près du pont de la Boverie. 659

UNE FILLE DE QUARTIER, munie de bons certificats, peut se présenter place St-Pierre, n. 872. 663

A VENDRE DE RENCONTRE, place St-Jean, n. 810, UN BEAU POELE NEUF, dit Calorifère, pouvant servir à divers usages et spécialement aux tanneurs. Au même n. il y a des MOELONS A VENDRE. 666

M^{ME}. BAGE-MEURA,

RUE DE LA RÉGENCE, N^o 6, JOIGNANT LES D^{MS} NALINNE,

A l'honneur d'annoncer son retour de la capitale avec un JOLI CHOIX DE MODES. Son magasin est assorti de ce qui a paru de mieux et de plus nouveau en CHAPEAUX, BONNETS, LINGERIES et NOUVEAUTÉS. 645

SAMEDI 28 de ce mois, à 10 heures, les syndics de la faillite DELAMORTE et CONSTANT, de Verviers, feront vendre publiquement, à Coronmeuse, chez Paul GUERIN, jardinier, environ 800 BOUTEILLES de BON VIN de Bourgogne, Nuit et Vosne et Bordeaux, dont du St-Julien très-vieux, par lot de 25 bouteilles. Argent comptant. PAQUE, notaire. 641

VENTE DEFINITIVE

ET SANS

RESERVE DE SURENCHERE, POUR SORTIR D'INDIVISION.

LUNDI 7 MAI 1858, A DIX HEURES DU MATIN, En l'étude et par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire à Liège,

IL SERA PROCÉDÉ

A LA VENTE EN HAUSSES PUBLIQUES, D'UNE

BONNE ET SOLIDE MAISON,

Avec cour et petit bâtiment derrière, située en la ville de Liège, Fond de l'Empereur, à St.-Séverin, n^o 548.

Il y a toute sécurité pour acquérir et facilité pour le paiement du prix.

S'adresser, pour connaître les conditions, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n^o 281. 655

JEUDI 10 MAI 1858, à dix heures du matin,

Les enfans et représentans WAORY, feront exposer en VENTE, PAR LICITATION, aux enchères publiques, chez FONTAINE, à Souverain-Wandre, par le notaire GRÉGOIRE, en présence de M. le juge de paix,

TROIS BONNES ET SOLIDES MAISONS,

Avec jardin, faisant un lot chacune, dont deux pourront être réunies en une, à occuper de suite, situées au Thier de la Khavée, commune de Wandre, et assez rapprochées du lieu de la foire qui s'y tient les dimanches.

S'adresser audit notaire ou à M^e LIBENS, notaire à Liège, pour acquérir de gré à gré une bonne et solide MAISON de CAMPAGNE avec jardin et prairie d'environ 18 verges grandes, agréablement située sur le bord de la Meuse, près du passage de Meuse à Wandre, dont l'accès avec voiture par la nouvelle route projetée de Liège à Maestricht à la droite, la rendra aussi utile qu'agréable. 66e

VENTE

POUR

sortir de l'indivision.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le JEUDI, dix mai 1858, à dix heures du matin, IL VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, CHAUSSÉE ST-GILLES, COTÉE 516 et 517, avec bâtimens, magasins, remise, écurie, cour, terrain, vaste jardin, contenant sept verges grandes, etc.

L'entrée en jouissance aura lieu le 24 juin prochain, et il y a toute facilité de paiement.

On pourra la voir les trois premiers jours de chaque semaine, de 5 à 6 heures de relevée.

S'adresser audit notaire pour les conditions. 595

VENTE

POUR SORTIR D'INDIVISION

D'UNE BELLE

FABRIQUE DE PAPIERS.

LE 30 MAI 1858, deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude de M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE LA

BELLE MANUFACTURE DE PAPIERS,

nommée BERNIMOULIN,

Située à la BOVERIE, près de Liège.

Ce bel établissement situé à vingt minutes du centre de la ville, dont les produits ont obtenu une si grande réputation et qui est en pleine activité, est monté à l'anglaise, avec machine à papier sans fin, il jouit d'une qualité d'eau remarquable pour la fabrication, et est activé par un des meilleurs coups d'eau du pays alimenté par la rivière d'Ourthe, faisant mouvoir trois roues à eau.

Il se compose 1^o d'un vaste corps de bâtimens renfermant de grands magasins et étendoirs, les cylindres et les machines, et permettant d'augmenter considérablement la fabrication sans nouvelle construction.

2^o D'UNE PETITE USINE à côté, avec roue à eau.

3^o D'UNE MAISON D'HABITATION de contre-maître, avec bosquets, jardins, légumes et prairies, d'une autre petite habitation au-dessus du bien, avec verger et cotillage, le tout d'une contenance de 1 hectare 46 ares 07 centiares.

4^o D'UNE PETITE MAISON y attenante avec enclos, contenant un hectare 62 ares. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix et l'acquéreur pourra entrer de suite en jouissance.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot d'Or, et à la Boverie, chez M. RENOZ DE BORLE, 20. 597

VENTE
D'UNE
BELLE FERME,
D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Il sera procédé publiquement, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, à l'auberge du S^t PIETERS-VERNAUS, sous Amby, à un quart de lieue de Maestricht, sur la grande route conduisant à Fauquemont, et près de la chaussée d'Aix-la-Chapelle, le **MERCREDI 2 MAI 1838**, à 10 heures du matin, à la **VENTE** préparatoire, et le mardi 15 même mois, à la même heure,

A L'ADJUDICATION DÉFINITIVE
DE LA BELLE

FERME DE NIETHUISEN,
SISE COMMUNE DE WYNANDSRAEDT,

CANTON D'ORSBEEK, ARRONDISSEMENT DE TONGRES, PROVINCE DE LIMBOURG.

Consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, en bon état, avec jardins, vergers, prés et terres arables qui en dépendent, le tout contigu, d'une contenance d'environ 60 hectares ou 72 bonniers mesure locale, joignant à M. le baron de Bongaert et autres.

S'adresser, pour visiter cette propriété, au fermier à Niethuizen, et pour connaître les conditions de la vente à M^e VANDERHOVEN, notaire à Maestricht; à M^e LIENAERTS notaire à Meerkebeek, et audit notaire GILKINET, dépositaire du plan de ladite propriété. 615

VENTE
D'IMMEUBLES

Pour faire cesser l'indivision entre Majeurs et Mineurs.

Jeudi 10 Mai 1838, à 10 heures du matin,

pardevant M. CHOKIER, juge-de-peace des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont-Saint-Martin, n. 607,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M^e DELEXHY, notaire, en ladite ville à

LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

PREMIER LOT.

Une belle et GRANDE FABRIQUE de verrerie portant le n. 605, sise à Liège, au quai d'Avroy, elle se compose d'un vaste bâtiment d'habitation, de deux halles, grands magasins, logemens d'ouvrier et autres bâtimens, servant à l'usage de la manufacture, d'une cour et d'un jardin d'une superficie de 81 ares 88 centiares; plus, trois petites MAISONS, cotées Nos. 602, 604 et 605, contigues à ladite fabrique.

Ce vaste établissement présente les plus grands avantages par son heureuse situation dans le quartier le plus beau et le plus riant de la ville de Liège, abouissant d'un côté à la Meuse et de l'autre à la rue Jonkeu, très à portée de la station du Chemin de Fer.

DEUXIÈME LOT.

Deux autres MAISONS cotées n. 588 et 589, audit quai d'Avroy, à peu de distance de la fabrique ci-dessus, joignant à MM. Mouton et Delange. Elles seront d'abord exposées en vente ensemble et ensuite séparément.

S'adresser pour voir les immeubles au n. 603, au quai d'Avroy, et pour prendre inspection du cahier des charges à M. le juge-de-peace susdit ou au notaire DELEXHY, rue St. Séverin, n. 373, dépositaire des titres de propriété. 551

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE,
QUAI DE LA BATTE, N. 1112.

Mercredi, Jeudi, vendredi, 2, 3 et 4 Mai, à deux heures précises, VENTE des GAGES surannés.

Le Mont-de-Piété prête pour les bijoux, la vaisselle et les objets d'or et d'argent, à raison de 4/5 de leur valeur au poids, et pour tous les autres effets à raison de 2/3 de leur évaluation.

Ceux qui se servent de l'intermédiaire des commissionnaires-jurés du Mont, sont prévenus que le salaire de ces agens est fixé d'après le tarif suivant :

	Cms.	Cms.
Pour un gage d'un franc 2 de port	1 de report.	
id. 2	3	2
id. 3	4	2
id. 4	6	2
id. 5	8	4
id. 6	8	4
id. 7	8	4
id. 8	10	6
id. 100	1 p. 1/2	1 p. 1/2
Sur l'excédant de 200	1/2 p. 1/2	1/4 p. 1/2

L'emprunteur n'a aucun autre frais à supporter.
Ce 24 avril 1838.

Le directeur, Félix JÉHOTTE. 661

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.
MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE LIÈGE, VOTTEM ET HERSTAL.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1837.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la pétition, en date du 25 juin 1830, enregistrée au gouvernement provincial à Liège, le 28 du même mois, sous le n. 1562 du registre particulier, par laquelle les concessionnaires de la mine de Bouck et Gaillard-Cheval ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 154 bonniers 84 perches, dépendant des communes de Liège, Vottem et Herstal;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1837,

Arrête:

Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. La députation du conseil provincial de Liège fera aussi publier cette demande et le présent arrêté, par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province.

Art. 3. Les bourgmestres de Liège, Vottem et Herstal, feront afficher la même demande et le présent arrêté dans leurs communes, pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine.

Art. 4. Dans les 24 heures qui suivront le jour de l'apposition de la troisième affiche, les mêmes bourgmestres adresseront à la députation du conseil provincial un certificat faisant foi de l'apposition des affiches, et mentionnant les jours auxquels elles auront été apposées.

Art. 5. La députation du conseil provincial veillera à ce que ces certificats, avec un exemplaire de chaque numéro du journal dans lequel les publications auront eu lieu, soient réunis au dossier; elle est également chargée de faire poursuivre l'instruction à l'intervention des ingénieurs des mines, et de nous transmettre ultérieurement le dossier complet avec son avis.

Art. 6. Les propriétaires de la surface sont rendus attentifs aux droits nouveaux introduits en leur faveur par les art. 9 et 11 de la loi du 2 mai 1837.

Art. 7. Les oppositions seront faites par simple requête sur timbre, et nous seront adressées, au plus tard, dans les dix jours qui suivront l'apposition de la troisième affiche; après quel délai il pourra être passé outre à la décision sur la demande. Les opposans devront faire élection de domicile à Bruxelles, en exécution de la loi du 2 mai 1837, soit dans leur pétition même, soit par actes séparés. Si les oppositions à la demande ci-dessus indiquée s'appliquaient en même temps à d'autres demandes, leurs auteurs devraient avoir soin de les fournir, ainsi que les actes d'élection de domicile, en nombre égal à celui des demandes auxquelles ils s'opposeraient.

Art. 8. La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution des articles 2, 3, 4 et 5 ci-dessus.

Bruxelles, le 9 avril 1838.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Les membres composant la société charbonnière Gaillard-Cheval, lez-Liège,

Aux états députés de la province de Liège.

Nobles et très-honorables seigneurs,

Sa Majesté a daigné, par son arrêté du 1^{er} mai 1830, n. 140, accorder la concession d'une partie de terrains de nos prises de Bouck et Gaillard-Cheval, situés sur les communes de Liège et de Vottem.

Les terrains compris dans cette concession sont absolument insuffisans pour le développement des travaux en grand, tels que ceux que nous avons entrepris; attendu qu'on a retranché la plus grande et la meilleure partie de la concession que nous avions primitivement demandée.

Ayant remarqué que la concession qui nous est accordée, laisse au nord une étendue de terrain qui n'est comprise dans aucune demande, et qui ne peut être exploitée avantageusement que par nous, vu que les mines se trouvent sur notre niveau et qu'elles sont le prolongement de notre cours d'ouvrages; cette étendue, d'ailleurs, n'étant pas assez grande et assez riche pour devenir le siège d'une exploitation distincte et séparée, nous avons l'honneur de la demander en extension de concession: elle contient une superficie de 154 bonniers 84 perches, et elle est délimitée ainsi qu'il suit:

Au nord-ouest, en partant du point A à l'arbre dit de Sainte-Barbe, par une ligne droite longue de 2,090 aunes, formant, avec le nord magnétique, un angle vers l'est de 107 degrés, tirée sur le buisson et prolongée jusqu'à la jonction du chemin Duffilleul avec celui qui conduit à la ferme Thonard, point B;

Au nord-est, suivant ce dernier chemin vers l'est jusqu'au milieu du côté sud-ouest de ladite ferme, point C;

De ce point, par une ligne droite longue de 580 aunes, formant, avec le nord magnétique, un angle vers sud-est de 19 5/4 degrés, se terminant à la jonction du chemin des Plaines avec la faille de Gaillard-Cheval, à 110 aunes à l'est de la rencontre de ce dernier chemin avec celui tendant de Vottem à Millemoorte, point D;

A l'est, suivant ensuite ladite faille de Gaillard-Cheval vers sud jusqu'à la rencontre de la chaussée Brunhaut, point E;

Au sud-est et sud-ouest, de ce point suivant cette dernière chaussée vers nord-ouest jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de la source du ruisseau de l'Honey sur l'église de Vottem, point F;

Suivant alors cette dernière ligne droite longue de 404 aunes, formant, avec le nord magnétique, un angle vers ouest, de 96 1/2 degrés, se terminant à l'église ci-dessus, point G; ensuite, par une deuxième ligne droite longue de 1,405 aunes, formant, avec la première, un angle vers nord de 160 1/4 degrés, se terminant au point de départ A.

Les terrains formant cette extension font partie du territoire des communes de Liège, Vottem et Herstal; nous joignons à notre demande les plans desdits terrains en triple expédition.

Nous nous soumettons à exploiter suivant le mode qui sera prescrit par l'administration.

Nous offrons aux propriétaires de la surface une indemnité de 50 cents par bonnier.

L'acte de notoriété constatant nos facultés pécuniaires se trouve au dossier de la demande primitive.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, nobles et très-honorables seigneurs,

Vos très-humbles serviteurs,

(Signé) Donville.
Deveux (Gilles), fils.
Deprez (J.-J.)
Par procuration de ma tante, Arnoldy.
L'épouse Deveux (G.), fils.
Lamarche (Richard.)

Liège, le 25 juin 1830.

BOURSES.

PARIS, LE 24 AVRIL.

Trois p. c.	80 65	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	107 75	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2680	—	Dettes actives.	21 1/8
Obl. vil. de Par. 1180	—	Id. passives.	—
Emprunt belge.	105 1/8	Emp. rom.	105 5/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	101
Banque de Belgiq. 1450	—	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

LONDRES, LE 25 AVRIL.

3 % consolidés.	95 1/2	Différées.	8 1/4
BELGE. 1852, c. d. 104	—	Passives.	5 1/8
HOL. Dette active.	34 1/8	RUSSIE.	—
PORTUG. 5 p. c.	55	BRESIL.	70 1/2
Id. 3 p. c.	22 1/2	MEXICAINS 5 p. c.	27 3/4
Esp. Emp. 1854.	20 5/8		

AMSTERDAM, LE 24 AVRIL.

HOLL. Dette act.	101 7/16	Certific. à Amster.	97 7/8
Dito 2 1/2.	54 5/8	POLOGNE L. fl. 500	140 5/4
Différée.	—	Pr. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	25 1/8	ESPAGNE E. Ard.	18 7/16
Obl. synd. d'am	95 1/4	Dito grad.	17 5/8
" 5 1/2.	79 5/4	Dettes différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	185 5/8	" nouv.	—
" nouvelle.	—	" passives.	4 5/4
RUSSIE. Hope et Co	105 5/8	Autr. Métall. 5.	105
" 1829, 5.	105 15/16	BRES. Obl. à Lond.	77 5/8
Inscr. au gr. livre	—		

ANVERS, LE 25 AVRIL.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	PRUSSE. Em. à Berl.	115 1/4	A
" Det. diff.	48 1/8	NAPLES. Cert. Fal.	95	P
Empr. de 48 mill.	102 1/4	P. ET. ROM. Lev. 1852.	100 7/8	P
Id. de 50 mill.	95 5/8	P. Cert. à A. 1854.	100	P
HOLL. Dette act.	54			
Rente rembours.	—			
AUTRICHE. Métall.	106 5/4			
Lots de fl. 100.	511			
" fl. 250.	450	A Amsterd. C. jours.	58 1/2	P
" fl. 500.	755	Id. 5 mois.	—	
POLOG. Lots fl. 500.	115 5/4	Rotterdam. C. jours.	58 1/2	P
" fl. 500.	140	Id. 5 mois.	—	
BRES. Em. L. 1854.	77 1/2	A Paris. C. jours.	pair.	
ESPAGNE. Ardoin.	18 5/8	P Id. 2 mois.	58 1/2	P
Dette passiv. 1854.	—	P Londres. C. jours.	40 5/8	
" Différée.	6	Id. 2 mois.	40 1/2	
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2	P Francfort. C. jours	35 11/16	
Dito à L.	74 5/4	Id. 3 mois.	35 7/16	
		P Bruxelles et Gand.	18	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 25 AVRIL.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'Actif Espagnol n'a pas varié, le cours est 18 9/16 argent et reste 18 5/8 cours au comptant. Primes fin courant 18 5/8 dont 1/4 et argent. Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, 111 5/8 cours. Actions de Sambre et Meuse très-recherchées, ouv. 105 le 1/8 1/4 1/2 5/4 et reste 104 argent. Brésiliens 77 1/2 cours au comptant.

BRUXELLES, LE 25 AVRIL.

Dette active 2 1/2	54 5/4	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	102 1/8	P Tapis.	115
Fin courant.	102 1/8	P Fer d'Ougréc.	101
Emp. de 50 mill.	95 5/8	P Mutualité.	120 5/4
Fin courant.	95 5/8	P S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	98 1/2	Monceaux.	110 1/8
Act. de la Soc. G.	842	Act. Réunies.	105 1/4
Emp. de Paris.	1790	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	168	P Houyoux.	—
B. de Belgique.	145 1/2	P Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	109 1/2	A Lits de Fer.	106
Hauts-Fourneaux.	150	Luxembourg.	105
Banque Foncière.	105	Civile.	157
Idem.	99	A Herve.	—
Flenu.	220	P Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	148 1/2	A Ch. de B. M. et B.	121
Sclassin.	155	A Asphalt.	—
Soc. Nationale.	152	P Holl. Dette active.	54
Levant du Flenu.	178	P Losrenten Inscr.	99 7/8
Ougrée.	100	Autriche. Métalliq.	106
Sars-Longscham.	175 1/2	A Naples. C. Falcon.	92 5/4
Chemin de Fer.	100	A Espagne. Ardoin.	18 1/2
Verres.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelneau.	—	Différée de 1850.	—
Verrières.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	126 5/4	Passives.	—
Verreries de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	77 5/8
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1853.	100 5/4

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.